

A.T.I

10 IMP DU DR SCHWEITZER

69330 MEYZIEU

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4

Certifié conforme



GRAFIC

3 PLACE GL DE GAULLE

69330 JONAGE

0472022000

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	27 104	12 056	15 048	8 017	7 031	87. 70
	Autres immobilisations corporelles	63 183	55 901	7 282	8 560	1 278-	14. 93-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	11 061		11 061	10 773	288	2. 67
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000		2 000	
	Total II	103 348	67 957	35 391	27 350	8 041	29. 40
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	66 427		66 427	74 832	8 405-	11. 23-
	En-cours de production de biens	94 208		94 208	127 878	33 669-	26. 33-
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	36 820		36 820	28 420	8 400	29. 56
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 706		1 706		1 706	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	597 881	9 350	588 531	914 725	326 194-	35. 66-
	Autres créances	45 182		45 182	52 632	7 451-	14. 16-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	319 559		319 559	142 683	176 876	123. 96
	Charges constatées d'avance (3)	1 366		1 366	512	854	166. 69
	Total III	1 163 149	9 350	1 153 799	1 341 681	187 883-	14. 00-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 266 497	77 307	1 189 190	1 369 031	179 842-	13. 14-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 000

B

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	454 394	427 611	26 783	6.26
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	155 300	199 815	44 515-	22.28-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	620 693	638 426	17 732-	2.78-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	63	448	385-	85.89-
	Emprunts et dettes financières diverses	88 984	13 956	75 028	537.61
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 958	406 016	184 058-	45.33-
	Dettes fiscales et sociales	236 782	299 713	62 931-	21.00-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	887	379	508	134.11
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	19 822	10 094	9 728	96.38
	Total IV	568 496	730 606	162 109-	22.19-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 189 190	1 369 031	179 842-	13.14-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

568 496

730 606

13

A.T.I

10 IMP DU DR SCHWEITZER

69330 MEYZIEU

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024



GRAFIC

3 PLACE GL DE GAULLE

69330 JONAGE

0472022000



ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Dérogations	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	4
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 189 189.50 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 938 877.96 Euros et dégageant un bénéfice de 155 299.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

B

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	18 737		23 670
Matériel de transport	53 967		2 521
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 070		951
TOTAL	82 774		27 142
Autres participations	10 773		288
Prêts, autres immobilisations financières			2 000
TOTAL	10 773		2 288
TOTAL GENERAL	93 547		29 430

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		15 303	27 104	27 104
Matériel de transport			56 488	56 488
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 325	6 695	6 695
TOTAL		19 628	90 287	90 287
Autres participations			11 061	11 061
Prêts, autres immobilisations financières			2 000	2 000
TOTAL			13 061	13 061
TOTAL GENERAL		19 628	103 348	103 348

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 720	4 032	2 696	12 056
Matériel de transport	49 036	1 220		50 256
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 441	633	1 429	5 646
TOTAL	66 197	5 885	4 125	67 957
TOTAL GENERAL	66 197	5 885	4 125	67 957

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 032				
Matériel de transport	1 220				
Matériel de bureau informatique mobilier	633				
TOTAL	5 885				
TOTAL GENERAL	5 885				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	20 345		10 995		9 350
TOTAL	20 345		10 995		9 350
TOTAL GENERAL	20 345		10 995		9 350
Dont dotations et reprises d'exploitation			10 995		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 000	2 000	
Clients douteux ou litigieux	11 220	11 220	
Autres créances clients	586 661	586 661	
Personnel et comptes rattachés	247	247	
Impôts sur les bénéfices	15 269	15 269	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 262	28 262	
Débiteurs divers	1 404	1 404	
Charges constatées d'avance	1 366	1 366	
TOTAL	646 429	646 429	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	63	63		
Fournisseurs et comptes rattachés	221 958	221 958		
Personnel et comptes rattachés	79 086	79 086		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 045	40 045		
Taxe sur la valeur ajoutée	115 795	115 795		
Autres impôts taxes et assimilés	1 856	1 856		
Groupe et associés	88 984	88 984		
Autres dettes	887	887		
Produits constatés d'avance	19 822	19 822		
TOTAL	568 496	568 496		

A.T.I
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 Impasse du Docteur Schweitzer
69330 MEYZIEU
501 745 772 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 17 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 17 avril,
A 17 heures,

la société SC MGB,
demeurant 10 IMPASSE DU DOCTEUR SCHWEITZER 69330 MEYZIEU,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.T.I,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Philippe BRUNET, gérant non associé de la Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Philippe BRUNET, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ont été adressés le 18 avril 2025 à l'Associée Unique, soit dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social à partir du 18 avril 2025.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'Associée Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 155 300 euros de la manière suivante :

- A titre de dividende global à l'Associée Unique 155 300 euros
- A titre de dividende global à l'Associée Unique
par prélèvement sur le Compte de Réserve Facultative 44 700 euros

Soit 200,00 euros par part

Ce dividende sera mis en paiement dans le délai légal prévu par la loi.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 200 000 euros
Soit 200,00 euros par part
- Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 173 032 euros
Soit 173,03 euros par part

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Conventions conclues par l'associée unique avec la Société :

- La rémunération brute perçue par **Monsieur Philippe BRUNET**, s'est élevée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 à la somme de 8 000 euros.
- Les cotisations sociales obligatoires acquittées par la société pour le compte de **Monsieur Philippe BRUNET** se sont élevées à 14 101 euros.

B

- La société a également pris en charges des cotisations facultatives déductibles de **Monsieur Philippe BRUNET** dans le cadre de la loi Madelin pour 8 439 euros.

- La SCI NCP dont **Monsieur Philippe BRUNET** est Gérant associé, a perçu à titre de loyers de la SARL ATI, la somme de 56 518 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

ATI / HGB

~~SCMGB~~

Philippe BRUNET

